

## DELIBERATION du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

## Séance du 19 novembre 2024

Délibération n° 2024 – 19/11/2024 – 2

Logo Université Bourgogne Europe

- VU le code de l'éducation

- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire: 32 Membres en exercice: 32

Niembres en exercice

Quorum: 16

Membres présents : 18 Membres représentés : 9

Total: 27

Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3

Suffrages exprimés: 24

**Pour**: 19

Contre: 5

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le logo Université Bourgogne Europe.

Dijon, le 19 novembre 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement